ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2008

CREATION D'UNE PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE - (n° 1318)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 13

présenté par

Mme Lemorton, Mme Orliac, Mme Karamanli, Mme Delaunay, Mme Crozon, Mme Fourneyron et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Dans la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« pharmaceutiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le dit le rapport Bach, il aurait été intéressant de faire une réelle année commune aux professions médicales et paramédicales. Le présent texte propose une réforme a minima prise dans l'urgence au lieu de prendre le temps de faire la réforme nécessaire. C'est pourquoi il ne nous parait pas judicieux d'intégrer la filière pharmacie à la L1 santé en l'état actuel du projet.

Par ailleurs cette mise en place serait en contradiction avec le plan "réussite en licence " présenté par la ministre en décembre dernier.